

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 27 novembre 2013 à 19 h 15, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : messieurs Guillaume Tremblay, Roger Côté, Bertrand Lefebvre, Gabriel Michaud, Stéphane Berthe, Réal Leclerc et Paul Asselin.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier et mesdames Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

9127-11-13 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

9128-11-13 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour suivant soit et est accepté avec l'insertion du point 7.1 provenant de la correspondance et avec le retrait du point 38 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des modalités d'élection du préfet
- 4.1 Élection du préfet
- 4.2 Nomination du préfet suppléant
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 octobre 2013
6. Liste des comptes à payer
7. Liste des chèques émis au mois d'octobre 2013
- 7.1 Table pauvreté et solidarité des Moulins - Bonification d'un projet dans le cadre du Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS) dans Les Moulins
8. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
9. Rapport du comité de transport
10. Adoption de la structure tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier 2014
11. Adoption d'un règlement numéro 113-32 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit numéro 11

12. Service des jours fériés pour l'année 2014
13. Gratuité des passages les 24, 25, 31 décembre 2013 et 1<sup>er</sup> janvier 2014
14. Publicité à l'occasion des Fêtes
15. Autorisation de tenir un concours « Facebook » pour Noël
16. Achat d'un module de programmation pour l'infolettre du service de transport en commun
17. Site internet Urbis – Achat d'une banque d'heures
18. Achat d'une lumière d'urgence pour le terminus
19. Achat et installation d'un muret au terminus
20. Démantèlement d'un abribus
21. Impression de feuillets tarifaires 2014
22. Impression de billets de correspondance pour le service de transport
23. Demande à l'AMT - Quai au métro Radisson
24. Demande à l'AMT - Quai pour un véhicule articulé au métro Montmorency
25. Résolution afin d'entériner un mandat à l'entreprise Bell pour une étude de lignes téléphoniques au terminus
26. Adoption des prévisions budgétaires 2014 du Conseil Régional de Transport (CRT) de Lanaudière
27. Demande au CRT Lanaudière - Achat d'un abribus
28. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Entretien mensuel préventif de boîtes de perception (novembre 2013)
29. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus (15 octobre au 15 novembre 2013 et 15 novembre au 15 décembre 2013)
30. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Installation temporaire d'une boîte de perception automatisée (BPA) dans un autobus prêté à la MRC Les Moulins
31. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Mise à jour de 43 valideurs de billets et ajout de haut-parleurs intégrés à la tour de perception
32. Autorisation de paiement à l'AQTIM – Achat de pochettes plastifiées pour cartes OPUS
33. Autorisation de paiement à l'entreprise L. Roy Paysagiste pour les frais de signalisation lors de l'installation d'une dalle de béton pour abribus à l'angle de Laurier et Rodrigue à Terrebonne

34. Autorisation de paiement à l'entreprise Pénéga Communication – Travaux supplémentaires afin de perfectionner le site internet Urbis
35. Impression de billets pour le transport adapté
36. Nomination de l'officier délégué et de son substitut au comité d'admission du transport adapté
37. Participation financière des municipalités de la MRC Les Moulins au transport adapté
38. Demandes de dérogation- **Retiré**
39. Calendrier 2014 des séances ordinaires du conseil de la MRC Les Moulins
40. Calendrier 2014 des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins
41. Adoption des prévisions budgétaires 2014
42. Affectation de montants et de surplus réservés aux recettes 2014
43. Programme quinquennal d'immobilisations 2014-2015-2016-2017-2018
44. Indexation des salaires des employés de la MRC Les Moulins
45. Autorisation de signature et amendement aux résolutions numéros 8340-05-13 et 8698-01-13 – Effets bancaires et marge de crédit
46. Tourisme des Moulins –Prévisions budgétaires 2014
47. Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) – Participation financière pour l'année 2014
48. Entretien du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne
49. Entretien des bureaux administratifs de la MRC les Moulins situés au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne
50. Achat de mobilier
51. Résolution autorisant le paiement des ajustements du loyer pour 2011 et 2012 de la convention de bail du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne
52. Autorisation de paiement à la firme EPR - Régime de retraite des employés de la RAIM et MRC Les Moulins
53. Engagement de la MRC Les Moulins - Quote-part relative au mandat à la firme Solinov pour une rencontre additionnelle et l'impression de documents supplémentaires dans le cadre de l'analyse stratégique de la gestion des matières organiques sur la couronne Nord
54. Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Contribution à la facture d'honoraires relative au mandat pour une rencontre additionnelle et l'impression de documents supplémentaires dans le cadre de l'analyse stratégique de la gestion des matières organiques sur la couronne Nord

55. Autorisation de paiement à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre du recours institué par l'entreprise Héritage Terrebonne
56. Autorisation de paiement à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne contre la MRC Les Moulins
57. Autorisation de paiement à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre du recours institué par l'entreprise Placements Par Inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins
58. Mandat à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement et en jugement déclaratoire instituée par 9226-0751 Québec inc. et als contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins
59. Publicité dans La Revue - Journée internationale des bénévoles
60. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
61. Nomination des membres du comité administratif de la MRC Les Moulins
62. Nomination des membres du comité de transport de la MRC Les Moulins
63. Nomination des membres du comité d'aménagement de la MRC Les Moulins
64. Nomination des membres de la commission de consultation pour les projets de règlement de modification du schéma d'aménagement
65. Nomination de membres du comité consultatif agricole
66. Nomination de représentants pour siéger au comité en vue de l'élaboration d'un plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins
67. Nomination d'un substitut au préfet de la MRC les Moulins à la Table des Préfets de Lanaudière
68. Nomination des représentants de la MRC Les Moulins et d'un substitut en cas d'absence des représentants de la MRC au conseil d'administration du CRT Lanaudière
69. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL)
70. Nomination des délégués des municipalités à titre de membres au conseil d'administration et au comité exécutif du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM)
71. Nomination – Conférence régionale des élus(es) Lanaudière (CRÉ Lanaudière)
72. Nomination des délégués de comté

73. Nomination d'un représentant de la Ville de Mascouche et d'un représentant de la Ville de Terrebonne au Comité de sécurité incendie
74. Nomination du représentant de la MRC Les Moulins au Centre régional d'Archives Lanaudière
75. Mandat pour des travaux complémentaires dans le cadre de l'élaboration du plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins – Abrogation de la résolution numéro 9122-10-13
76. Mandat à l'entreprise Écogepro – Naturalisation d'un tronçon du cours d'eau En Bon État suite à l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)
77. Mandat à l'entreprise Écogepro – Plantation d'arbres en bordure de la rivière Mascouche dans le secteur Charles-Aubert
78. Dépôt du rapport de sensibilisation à l'herbe à poux 2013
79. Nature des modifications que les villes de Terrebonne et Mascouche devront adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement 97-33R modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin principalement d'effectuer des ajustements relatifs à la gestion de l'urbanisation, de mettre à jour des dispositions diverses applicables à l'ensemble du territoire de la MRC ainsi que d'ajuster les dispositions relatives au réseau d'Hydro-Québec en réponse à l'avis du ministre concernant le règlement #97-33
80. Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-196 de la Ville de Terrebonne
81. Rapport du comité d'aménagement
82. Demande d'appui pour le Projet de mise en œuvre de l'agriculture durable (PMOAD)
83. Autres sujets
84. Période de questions
85. Clôture de la séance

ADOPTÉ

9129-11-13 Adoption des modalités d'élection du préfet

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC doit procéder à l'élection du préfet, conformément aux articles 210.24 à 210.29 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir les modalités et procédures d'élection ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE les modalités et procédures suivantes soient appliquées pour l'élection du préfet:

- 1) QU'une période de mise en candidature soit permise avant le vote au scrutin secret.

2) QUE le scrutin se tienne à l'aide de bulletins de vote spécialement prévus à cette fin.

ADOPTÉ

9130-11-13 Élection du préfet

CONSIDÉRANT les modalités d'élection adoptées par le conseil et contenues dans la résolution numéro 9129-11-13;

MISE EN NOMINATION

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, soit mis en nomination pour le poste de préfet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier demande à monsieur Jean-Marc Robitaille s'il accepte la mise en nomination au poste de préfet.

Monsieur Jean-Marc Robitaille accepte.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, a accepté de briguer les suffrages au poste de préfet;

CONSIDÉRANT QUE les bulletins de vote ont été remis et recueillis;

Je, soussigné, Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, certifie sous mon serment d'office qu'après le 1<sup>er</sup> tour de scrutin, le résultat est :

Tous les bulletins de vote sont pour monsieur Jean-Marc Robitaille au poste de préfet.

EN CONSÉQUENCE, je déclare monsieur Jean-Marc Robitaille, élu au poste de préfet de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

9131-11-13 Nomination du préfet suppléant

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 198 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil doit nommer un préfet suppléant, lequel doit être choisi parmi les maires;

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Robitaille, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Guillaume Tremblay, maire de la Ville de Mascouche, soit et est nommé préfet suppléant.

ADOPTÉ

9132-11-13 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 octobre 2013

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 octobre 2013 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

9133-11-13 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 036 919,63\$ pour le mois de novembre 2013 soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer novembre 2013* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-210 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 036 919,63\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9134-11-13 Liste des chèques émis au mois d'octobre 2013

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'octobre 2013 pour un montant de 2 327 152,91\$ soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Octobre 2013* »).

ADOPTÉ

9135-11-13 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Novembre 2013* »).

ADOPTÉ

9136-11-13 Table pauvreté et solidarité des Moulins - Bonification d'un projet dans le cadre du Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS) dans Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont reçu et ont pris connaissance de la lettre de la Table pauvreté et solidarité des Moulins expliquant la décision des membres de cette Table de proposer à l'AQDR des Moulins de bonifier son projet étant donné que leur projet *Accès ressources pour le respect des personnes Aînées, lutte à l'exclusion et la vulnérabilité ARRA* n'avait pu obtenir la somme souhaitée par manque de fonds lors de la première priorisation;

CONSIDÉRANT QUE l'AQDR a accepté de bonifier son projet en utilisant la somme de 35 725,00\$, ce qui lui permet de faire de la prévention contre les abus auprès d'autres groupes d'aînés et de consolider ses partenariats;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont pris connaissance de la décision décrite dans le préambule de la présente résolution et que la présente résolution tienne lieu d'avis de réception par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la présente résolution soit transmise à la Conférence régionale des élus(es) (CRÉ) Lanaudière.

ADOPTÉ

9137-11-13 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Guillaume Tremblay et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité de transport du 27 novembre 2013 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9138-11-13 Adoption de la structure tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier 2014

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE les tarifs pour le transport en commun et le transport adapté soient et sont approuvés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, tels que décrits à l'annexe "A" jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9139-11-13 Adoption d'un règlement numéro 113-32 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit numéro 11

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement numéro 113-32 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit numéro 11.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉ

9140-11-13 Service des jours fériés pour l'année 2014

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

Que le service du samedi soit offert pour les jours de fêtes suivants :

1<sup>er</sup> janvier 2014  
2 janvier 2014  
18 avril 2014  
21 avril 2014  
19 mai 2014  
24 juin 2014  
1<sup>er</sup> juillet 2014  
1<sup>er</sup> septembre 2014  
13 octobre 2014  
25 décembre 2014  
26 décembre 2014

ADOPTÉ



9141-11-13 Gratuité des passages les 24, 25, 31 décembre 2013 et 1<sup>er</sup> janvier 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent encourager la promotion de la sécurité sur les routes lors des fêtes de Noël et du Nouvel An;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accorde la gratuité du passage les 24, 25 et 31 décembre 2013 et le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour tous les départs prévus à l'horaire afin d'assurer la sécurité sur les routes, et ce, tant pour le transport en commun que pour le transport adapté.

ADOPTÉ

9142-11-13 Publicité à l'occasion des Fêtes

CONSIDÉRANT QUE les élus désirent offrir leurs souhaits aux usagers du transport en commun et du transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE la gratuité est accordée dans les autobus les 24, 25 et 31 décembre 2013 et le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et qu'il y a lieu d'en faire la publicité;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver de l'espace publicitaire (½ page) dans Le Trait d'Union pour un montant de 725,00\$, excluant les taxes et dans La Revue pour un montant de 910,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-211 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 635,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341, «*Publicité, information*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9143-11-13 Autorisation de tenir un concours « Facebook » pour Noël

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC souhaitent tenir un concours à partir de la page « Facebook » d'Urbis afin de faire la promotion du transport en commun ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Code Rubik, datée du 20 novembre 2013, au montant de 49,00\$, excluant les taxes, pour un plan *Premium*, permettant ledit concours en ligne ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la tenue d'un concours à partir de la

page « Facebook » d'Urbis, le tout pour un montant de 49,00\$, excluant les taxes, conformément à la soumission de l'entreprise Code Rubik, datée du 20 novembre 2013.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-212 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 49,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-340, «*Promotion transport en commun*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9144-11-13 Achat d'un module de programmation pour l'infolettre du service de transport en commun

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat d'un module de programmation pour l'infolettre du service de transport en commun;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Pénéga Communication, datée du 23 octobre 2013, au montant de 500,00\$, excluant les taxes, pour l'achat et l'installation d'un module de programmation pour l'infolettre du service de transport en commun ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la proposition de l'entreprise Pénéga Communication, datée du 23 octobre 2013, au montant de 500,00\$, excluant les taxes, pour l'achat et l'installation d'un module de programmation pour l'infolettre du service du transport en commun, soit et est retenue et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, la somme de 500,00\$, excluant les taxes, sur réception de la facture et lorsque l'installation sera effectuée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-213 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-726 «*Acquisition équipement informatique* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9145-11-13 Site internet Urbis – Achat d'une banque d'heures

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la MRC en matière d'hébergement de son site internet ont augmenté depuis sa mise en opération;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Pénéga Communication datée du 11 octobre 2013 au montant de 2 750,00\$, excluant les taxes, pour une banque de 25 heures;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de Pénéga Communication proposant une banque de 25 heures, au montant de 2 750,00\$, excluant les taxes, et incluant les services détaillés sur ladite soumission datée du 11 octobre 2013, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-214 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 750,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-418 « *Honoraires professionnels* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9146-11-13 Achat d'une lumière d'urgence pour le terminus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat d'une lumière d'urgence pour le terminus;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise CFH Sécurité inc., datée du 20 novembre 2013 au montant de 350,00\$, excluant les taxes, pour l'achat d'une lumière d'urgence pour le terminus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la proposition de l'entreprise CFH Sécurité inc. datée du 20 novembre 2013, excluant les taxes, pour l'achat d'une lumière d'urgence pour le terminus, soit et est retenue et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, la somme de 350,00\$, excluant les taxes, sur réception de la facture et lorsque la lumière d'urgence sera livrée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-215 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 350,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2920-726 « *Ameublement de bureau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9147-11-13 Achat et installation d'un muret au terminus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat et l'installation d'un muret au terminus;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Entretien ménager Gestion Techno Pro, datée du 19 novembre 2013 au montant de 150,00\$, excluant les taxes, pour l'achat et l'installation d'un muret au terminus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la proposition de l'entreprise Entretien ménager Gestion Techno Pro datée du 19 novembre 2013, au montant de 150,00\$, excluant les taxes, pour l'achat et l'installation d'un muret au terminus, soit et est retenue et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, la somme de 150,00\$, excluant les taxes, sur réception de la facture et lorsque les travaux seront complétés.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-216 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 150,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-522 « *Entretien général des locaux (terminus)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9148-11-13 Démantèlement d'un abribus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'enlever un abribus à l'angle de la rue Chantal et du boulevard St-Charles à Terrebonne;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Vitrierie Olympique Inc., au montant de 770,00\$, excluant les taxes, pour enlever l'abribus susmentionné;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC accepte la proposition de l'entreprise Vitrierie Olympique et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire enlever un abribus situé à l'angle de la rue Chantal et du boulevard St-Charles à Terrebonne, pour un montant de 770,00\$, excluant les taxes et à payer ladite entreprise sur présentation de la facture et lorsque les travaux seront complétés.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-217 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 770,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-550 «*Entretien et réparation des abribus*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9149-11-13 Impression de feuillets tarifaires 2014

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression de 6 000 feuillets tarifaires 2014;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Copie AM, datée du 14 novembre 2013, au montant de 106,20\$, excluant les taxes, pour l'impression de 6 000 feuillets tarifaires;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission datée du 14 novembre 2013, reçue de l'entreprise Copie AM, soit et est retenue pour l'impression de 6 000 feuillets tarifaires 2014, au montant de 106,20\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-218 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 106,20\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 «*Impression titres-horaires*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9150-11-13 Impression de billets de correspondance pour le service de transport

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression de billets de correspondance pour le service de transport ;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 20 novembre 2013, de l'entreprise Votre imprimeur À l'impression, pour l'impression de 100 000 billets de correspondance pour le service de transport pour un montant de 740,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de l'entreprise Votre imprimeur À l'impression, pour l'impression de 100 000 billets de correspondance pour le service de transport, au montant de 740,00\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-219 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 740,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 «*Transport en commun - Impression des titres-horaires*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9151-11-13 Demande à l'AMT – Quai au métro Radisson

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins propose une offre de service importante de transport en commun à sa clientèle;

CONSIDÉRANT l'augmentation notable de l'achalandage sur les circuits A25, A25G et 40 desservant le métro Radisson;

CONSIDÉRANT que le manque de quais au métro Radisson ne permet plus à la MRC d'augmenter son offre de service durant les heures de pointe;

CONSIDÉRANT que la problématique de partage d'un quai par plus d'une AOT crée de la confusion pour la clientèle;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Guillaume Tremblay et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins demande à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) d'augmenter rapidement le nombre de quai au métro Radisson et qu'un quai soit dédié exclusivement pour les clients de la MRC Les Moulins.

QUE copie de la présente résolution soit adressée au ministère des Transports, aux villes de Mascouche et Terrebonne ainsi qu'à monsieur Mathieu Traversy, député de Terrebonne et madame Diane Gadoury-Hamelin, députée de Masson.

ADOPTÉ

9152-11-13 Demande à l'AMT – Quai pour un véhicule articulé au métro Montmorency

CONSIDÉRANT l'importance de l'offre de service de transport en commun de la MRC Les Moulins au métro Montmorency;

CONSIDÉRANT l'augmentation notable de l'achalandage;

CONSIDÉRANT le nombre important de départs doublés pour répondre aux besoins de la clientèle;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins demande à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) d'envisager la possibilité d'utiliser des véhicules articulés au métro Montmorency et qu'un quai soit adapté à cette fin.

QUE copie de la présente résolution soit adressée au ministère des Transports, aux villes de Mascouche et Terrebonne ainsi qu'à monsieur Mathieu Traversy, député de Terrebonne et madame Diane Gadoury-Hamelin, députée de Masson.

ADOPTÉ

9153-11-13 Résolution afin d'entériner un mandat à l'entreprise Bell pour une étude de lignes téléphoniques au terminus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire effectuer une étude de lignes téléphoniques au terminus ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Bell, datée du 22 octobre 2013, au montant de 540,00\$, excluant les taxes, pour une étude de lignes téléphoniques ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la proposition de l'entreprise Bell, datée du 20 octobre 2013, au montant de 540,00\$, excluant les taxes, pour faire effectuer une étude de lignes téléphoniques au terminus, soit et est retenue et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, la somme de 540,00\$, excluant les taxes, sur réception de la facture et une fois l'étude complétée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-220 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 540,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2390-330 «*Téléphone*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9154-11-13 Adoption des prévisions budgétaires 2014 du Conseil Régional de Transport (CRT) de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Régional de Transport (CRT) de Lanaudière a transmis à la MRC Les Moulins, pour adoption, ses prévisions budgétaires 2014 et la répartition des quotes-parts entre les MRC de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soient et sont adoptées les prévisions budgétaires 2014 du Conseil Régional de Transport (CRT) de Lanaudière, telles que transmises à la MRC Les Moulins et dont copie est en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour un total de 5 610 590,00\$.

QUE soit et est adopté le document relatif à la répartition des quotes-parts entre les MRC de Lanaudière du Conseil Régional de Transport (CRT) de Lanaudière, tel que transmis à la MRC Les Moulins et dont copie est en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Conseil Régional de Transport de Lanaudière.

ADOPTÉ

9155-11-13 Demande au CRT Lanaudière – Achat d’un abribus

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’ajouter un abribus sur le territoire de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au CRT Lanaudière de procéder à l’acquisition d’un abribus, sujet à l’autorisation du versement d’une subvention du ministère des Transports.

ADOPTÉ

9156-11-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Entretien mensuel préventif de boîtes de perception (novembre 2013)

CONSIDÉRANT la facture numéro 2218, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 7 665,26\$, incluant la TVQ, relative à l’entretien mensuel préventif de boîtes de perception (novembre 2013);

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière, la somme de 7 665,26\$, incluant la TVQ, relativement à l’entretien mensuel préventif de boîtes de perception (novembre 2013), le tout conformément à la facture numéro 2218 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-222 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 7 665,26\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-551, « *Entretien des boîtes*

*électroniques* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9157-11-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus (15 octobre au 15 novembre 2013 et 15 novembre au 15 décembre 2013)

CONSIDÉRANT la facture numéro 2184, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 3 471,91\$, incluant la TVQ, relative au service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus, pour la période du 15 octobre au 15 novembre 2013;

CONSIDÉRANT la facture numéro 2236, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 3 471,91\$, incluant la TVQ, relative au service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus, pour la période du 15 novembre au 15 décembre 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière, la somme de 3 471,91\$, incluant la TVQ, relativement au service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus, pour la période du 15 octobre au 15 novembre 2013, le tout conformément à la facture numéro 2184 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière, la somme de 3 471,91\$, incluant la TVQ, relativement au service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus, pour la période du 15 novembre au 15 décembre 2013, le tout conformément à la facture numéro 2236 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-223 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 6 943,82\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-551, « *Entretien des boîtes électroniques* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9158-11-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Installation temporaire d’une boîte de perception automatisée (BPA) dans un autobus prêté à la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT la facture numéro 2185, datée du 15 octobre 2013, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 2 023,54\$, incluant la TVQ pour l’installation temporaire d’une boîte de perception automatisée (BPA) dans un autobus prêté à la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.



QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre, au CRT Lanaudière, la somme de 2 023,54\$, incluant la TVQ, relativement à la facture numéro 2185 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière pour l'installation temporaire d'une boîte de perception automatisée (BPA) dans un autobus prêté à la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-224 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 023,54\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-551 « *Entretien des boîtes électroniques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9159-11-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Mise à jour de 43 valideurs de billets et ajout de haut-parleurs intégrés à la tour de perception

CONSIDÉRANT la facture numéro 2229, datée du 11 novembre 2013, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 22 460,39\$, incluant la TVQ pour la mise à jour de 43 valideurs de billets et l'ajout de haut-parleurs intégrés à la tour de perception;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre, au CRT Lanaudière, la somme de 22 462,39\$, incluant la TVQ, relativement à la facture numéro 2229 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière pour la mise à jour de 43 valideurs de billets et l'ajout de haut-parleurs intégrés à la tour de perception.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-225 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 22 462,39\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-551 « *Entretien des boîtes électroniques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9160-11-13 Autorisation de paiement à l'AQTIM – Achat de pochettes plastifiées pour cartes OPUS

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9102-10-13, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé l'achat de 3 000 cartes OPUS ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entériner l'achat de 3 000 pochettes plastifiées pour lesdites cartes OPUS, au montant de 720,00\$, excluant les taxes et la livraison ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre à l'AQTIM, la somme de 720,00\$, excluant les taxes et les frais de livraison, relativement à l'achat de 3 000 pochettes plastifiées pour cartes OPUS.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-226 émis par le secrétaire-trésorier

au montant de 720,00\$, excluant les taxes et les frais de livraison, poste budgétaire 2370-672 « *Frais cartes usagers* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9161-11-13 Autorisation de paiement à l'entreprise L. Roy Paysagiste pour les frais de signalisation lors de l'installation d'une dalle de béton pour abribus à l'angle de Laurier et Rodrigue à Terrebonne

CONSIDÉRANT la résolution numéro 9098-10-13 par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé l'achat d'une dalle de béton pour abribus à l'angle de la rue Laurier et du boulevard Rodrigue à Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les frais de signalisation nécessaires dans le cadre de l'installation de ladite dalle de béton au montant de 730,00\$, conformément à la facture numéro 126941, datée du 13 novembre 2013, de l'entreprise L. Roy Paysagiste enr. ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise les frais de signalisation nécessaires dans le cadre de l'installation d'une dalle de béton pour abribus et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à payer un montant de 730,00\$, excluant les taxes, à l'entreprise L. Roy Paysagiste enr., le tout conformément à la facture numéro 126941 datée du 13 novembre 2013.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-227 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 730,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-720 « *Acquisition de mobilier urbain* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9162-11-13 Autorisation de paiement à l'entreprise Pénéga Communication – Travaux supplémentaires afin de perfectionner le site internet Urbis

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme pour perfectionner le site internet Urbis;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Pénéga datée du 22 octobre 2013, au montant de 2 575,00\$, excluant les taxes, afin de perfectionner le site internet Urbis;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise Pénéga datée du 22 octobre 2013, au montant de 2 575,00\$, excluant les taxes, afin de perfectionner le site internet Urbis et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à payer un montant de 2 575,00\$, excluant les taxes, à ladite entreprise sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-228 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 575,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-418 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9163-11-13 Impression de billets pour le transport adapté

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression de billets pour le transport adapté;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 19 novembre 2013 de l'entreprise Imprimerie CRL Itée, au montant de 1 025,00\$, excluant les taxes, pour l'impression de 15 600 billets en 4 lots pour le transport adapté;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de l'entreprise Imprimerie CRL Itée, pour l'impression de 15 600 billets en 4 lots pour le transport adapté, pour un montant de 1 025,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-229 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 025,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 « *Transport en commun - Impression des titres-horaires* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9164-11-13 Nomination de l'officier délégué et de son substitut au comité d'admission du transport adapté

CONSIDÉRANT QUE le mandat de chacun des membres du comité d'admission est d'une durée de deux ans;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des délégués se termine le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Odette Quevillon soit et est nommée officier délégué et que monsieur Daniel Pilon soit et est nommé substitut pour représenter la MRC des Moulins au comité d'admission conformément à la politique d'admissibilité au transport adapté, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

ADOPTÉ

9165-11-13 Participation financière des municipalités de la MRC Les Moulins au transport adapté

CONSIDÉRANT les modalités d'application du programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE la contribution financière des municipalités de la MRC Les Moulins au transport

adapté sera de 1 022 976,00\$ sur un budget total de 1 712 548,00\$ pour l'année financière 2014.

ADOPTÉ

9166-11-13 Calendrier 2014 des séances ordinaires du conseil de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT les articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, il y a lieu d'établir, par résolution, avant le début de la prochaine année civile, le calendrier des séances régulières du conseil;

CONSIDÉRANT le document intitulé « *Calendrier des séances du conseil de la MRC Les Moulins – Année 2014* » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le le document intitulé « *Calendrier des séances du conseil de la MRC Les Moulins – Année 2014* » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté, conformément aux articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉ

9167-11-13 Calendrier 2014 des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT les articles 127, 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, il y a lieu d'établir, par résolution, avant le début de la prochaine année civile, le calendrier des séances du comité administratif;

CONSIDÉRANT le document intitulé « *Calendrier des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins – Année 2014* » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé « *Calendrier des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins – Année 2014* » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté.

ADOPTÉ

9168-11-13 Adoption des prévisions budgétaires 2014

Après étude par le conseil,

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2014 pour un total de 32 774 918,00\$ dont 26 694 869,00\$ au transport en commun et 1 712 548,00\$ au transport adapté, soient et sont adoptées.

QUE le document intitulé « *MRC Les Moulins – Prévisions budgétaires 2014* » fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général soit et est autorisé à faire parvenir à chacune des

municipalités, le montant des quotes-parts respectives indiquées au document susmentionné.

ADOPTÉ

9169-11-13 Affectation de montants et de surplus réservés aux recettes 2014

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QU'une somme de 745 000,00\$, provenant du surplus réservé, soit et est affectée aux recettes pour l'exercice 2014.

QU'une somme de 755 000,00\$, provenant d'une réserve financière pour les équipements métropolitains (règlement #127), soit et est affectée aux recettes pour l'année 2014.

ADOPTÉ

9170-11-13 Programme quinquennal d'immobilisations 2014-2015-2016-2017-2018

Après étude par le conseil,

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE les dépenses d'immobilisation apparaissant dans le document intitulé « *Programme quinquennal d'immobilisations 2014-2015-2016-2017-2018* », soient et sont acceptées.

QUE le document intitulé « *MRC les Moulins – Programme quinquennal d'immobilisations 2014-2015- 2016-2017-2018* » fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

9171-11-13 Indexation des salaires des employés de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun d'indexer les salaires des employés de la MRC Les Moulins pour l'année 2014;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la « *Grille salariale 2013 des employés de la MRC Les Moulins* » soit majorée de 2,5% au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et ainsi, que la « *Grille salariale 2014 des employés de la MRC Les Moulins* » soit et est adoptée.

ADOPTÉ

9172-11-13 Autorisation de signature et amendement aux résolutions numéros 8340-05-12 et 8698-01-13 – Effets bancaires et marge de crédit

CONSIDÉRANT QUE, par les résolutions numéros 8340-05-12 et 8698-01-13, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les personnes autorisées, auprès de la Caisse Desjardins de Terrebonne, à signer toute convention relative aux comptes numéros 89174 et 89175 de la MRC Les Moulins, à régler toutes affaires bancaires avec ladite Caisse et à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins toutes conventions relatives aux produits et services de la Caisse susmentionnée.

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 3 novembre 2013, il y a lieu d'amender les résolutions numéros 8340-05-12 et 8698-01-13 ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les résolutions numéros 8340-05-12 et 8698-01-13 soient et sont amendées et que monsieur Guillaume Tremblay et monsieur Stéphane Berthe soient et sont autorisés à signer les effets bancaires, toute convention relative aux comptes numéros 89174 et 89175 de la MRC Les Moulins, à régler toutes affaires bancaires avec ladite Caisse et à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins toutes conventions relatives aux produits et services de la Caisse susmentionnée, et ce, en remplacement de madame Denise Paquette et de monsieur Jean-Luc Labrecque.

QUE deux (2) signatures parmi les personnes autorisées soient requises, dont une signature d'un élu et une signature d'un fonctionnaire.

ADOPTÉ

9173-11-13 Tourisme des Moulins – Prévisions budgétaires 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires 2014 de Tourisme des Moulins;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE les prévisions budgétaires 2014 de Tourisme des Moulins soient et sont acceptés pour dépôt.

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à Tourisme des Moulins la somme de 172 000,00\$ répartie en trois (3) versements égaux en mars, juin et septembre 2014.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-230 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 172 000,00\$, poste budgétaire 2622-970 «*Tourisme des Moulins*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9174-11-13 Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) – Participation financière pour l'année 2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins, par sa résolution numéro 8416-06-12, a autorisé le préfet, monsieur Jean-Marc Robitaille, à signer des ententes de gestion pour le financement du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM);

CONSIDÉRANT QU'en vertu desdites ententes, la MRC s'engage à contribuer au financement du CLDEM ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser au CLDEM, un montant de 802 575,00\$ en contribution municipale et de 559 307,00\$ provenant de la contribution gouvernementale pour l'année 2014. Les déboursés seront faits

conformément aux ententes de gestion pour le financement du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-231 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 361 882,00\$, poste budgétaire 2621-970 «CLDE des Moulins», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9175-11-13 Entretien du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro*, datée du 14 octobre 2013, pour l'entretien du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE l'offre de service de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro* soit et est retenue pour l'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne, à un tarif horaire de 12,00\$, excluant les taxes, pour une moyenne de 34 heures par semaine, soit 408,00\$ par semaine, le tout tel que décrit dans une offre de services datée du 14 octobre 2013, présentée par son président, monsieur Gilles Roseberry, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro* s'engage à faire l'entretien des lieux sept (7) jours par semaine selon un horaire approuvé par le directeur général et secrétaire-trésorier. La présente entente sera valide du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-232 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant de 21 216,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-522 « *Entretien général des locaux (terminus)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9176-11-13 Entretien des bureaux administratifs de la MRC les Moulins situés au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne

CONSIDÉRANT l'offre ses services de monsieur Gilles Roseberry, de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro*, datée du 14 octobre 2013, pour l'entretien ménager des locaux situés au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, au tarif de 370,00\$ par mois, excluant les taxes, à raison de 32 heures par mois;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE les services de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro* soient et sont retenus pour l'entretien ménager des locaux situés au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, au tarif de 370,00\$ par mois, excluant les taxes, à raison de 32 heures par mois, le tout conformément à l'offre de services datée du 14 octobre 2013, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-233 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant de 4 440,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-160 « *Entretien ménager - concierge* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9177-11-13 Achat de mobilier

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat de chaises pour les locaux de la MRC Les Moulins et du terminus;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Bureau Spec, datée du 25 octobre 2013, au montant de 3 051,81\$, excluant les taxes, pour l'achat susmentionné;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la proposition de l'entreprise Bureau Spec, datée du 25 octobre 2013, au montant de 3 051,81\$, excluant les taxes, pour l'achat de chaises pour les locaux de la MRC Les Moulins et du terminus, soit et est retenue et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, la somme de 3 051,81\$, excluant les taxes, sur réception de la facture et après livraison du mobilier.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-234 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant de 3 051,81\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2920-726 « Ameublement de bureau », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9178-11-13 Résolution autorisant le paiement des ajustements du loyer pour 2011 et 2012 de la convention de bail du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne

CONSIDÉRANT la facture numéro 00000066, datée du 1<sup>er</sup> juin 2013, transmise à la MRC Les Moulins par l'entreprise 9201-8654 Québec inc., au montant de 16 792,69\$, incluant les taxes, relativement aux ajustements du loyer pour 2011 et 2012 de la convention du bail du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre à l'entreprise 9201-8654 Québec inc., la somme de 16 792,69\$, incluant les taxes, relativement aux ajustements du loyer pour 2011 et 2012 de la convention du bail du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, le tout conformément à la facture numéro 00000066, datée du 1<sup>er</sup> juin 2013, transmise à la MRC Les Moulins par l'entreprise susmentionnée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-235 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant de 16 792,69\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-511 « Loyer MRC », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9179-11-13 Autorisation de paiement à la firme EPR - Régime de retraite des employés de la RAIM et MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT la facture datée du 3 octobre 2013, transmise par la firme EPR, à monsieur Luc Legris, président du comité de retraite de la RAIM et de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT la lettre d'autorisation de paiement, datée du 22 octobre 2013, transmise par monsieur Luc Legris appliquant les répartitions entre la RAIM et la MRC Les Moulins;



Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 2 989,35\$, incluant les taxes, à la firme EPR, représentant le montant dû par la MRC Les Moulins relativement à la facture de la firme EPR suite à la répartition entre la RAIM et la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-236 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 989,35\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9180-11-13 Engagement de la MRC Les Moulins - Quote-part relative au mandat à la firme Solinov pour une rencontre additionnelle et l'impression de documents supplémentaires dans le cadre de l'analyse stratégique de la gestion des matières organiques sur la couronne Nord

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 8919-05-13 et 8921-05-13, le conseil de la MRC Les Moulins a confirmé son engagement administratif à acquitter sa quote-part relative aux deux mandats octroyés à la firme Solinov par la MRC de L'Assomption, à titre de secrétaire pour le compte de la Table des préfets et élus de la couronne Nord ;

CONSIDÉRANT que ces mandats ont nécessité un mandat complémentaire soit une rencontre additionnelle avec les représentants de la Table des préfets et élus de la couronne Nord et l'impression de documents supplémentaires ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins confirme administrativement son engagement à acquitter sa quote-part, soit 23,33% du montant de 3 152,43\$, excluant les taxes, relativement au mandat complémentaire à la firme Solinov pour une rencontre additionnelle et l'impression de documents supplémentaires dans le cadre de l'analyse stratégique de la gestion des matières organiques sur la couronne Nord.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-237 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 735,46\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2450-410 « *Matières résiduelles* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9181-11-13 Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Contribution à la facture d'honoraires relative au mandat pour une rencontre additionnelle et l'impression de documents supplémentaires dans le cadre de l'analyse stratégique de la gestion des matières organiques sur la couronne Nord

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 9180-11-13 le conseil de la MRC Les Moulins s'est engagé administrativement à acquitter sa quote-part relative à un mandat octroyé par la MRC de L'Assomption, à titre de secrétaire pour le compte de la Table des préfets et élus de la couronne Nord, pour une rencontre additionnelle et l'impression de documents supplémentaires dans le cadre de l'analyse stratégique de la gestion des matières organiques sur la couronne Nord ;

CONSIDÉRANT la facture datée du 30 octobre 2013 transmise à la MRC Les Moulins par la MRC de L'Assomption représentant la quote-part de la MRC Les Moulins au montant de 735,46\$, incluant les taxes, relativement au dossier susmentionné;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la MRC de L'Assomption, la somme de 735,46\$, incluant les taxes, représentant la quote-part de la MRC Les Moulins relative à un mandat pour une rencontre additionnelle et l'impression de documents supplémentaires dans le cadre de l'analyse stratégique de la gestion des matières organiques sur la couronne Nord.

QUE la somme de 735,46\$, incluant les taxes, soit prélevée à partir du poste budgétaire 2450-410 «*Matières résiduelles*», le certificat de disponibilité n° 2013-237 ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

9182-11-13 Autorisation de paiement à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre du recours institué par l'entreprise Héritage Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 8715-01-13, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, afin de représenter la MRC Les Moulins dans le cadre du recours institué par l'entreprise Héritage Terrebonne;

CONSIDÉRANT la facture numéro 365515, au montant de 414,79\$ incluant les taxes, transmise par ladite firme à titre d'honoraires professionnels encourus dans le dossier susmentionné;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer la facture numéro 365515, au montant de 414,79\$, incluant les taxes, à la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, à titre d'honoraires professionnels encourus dans le cadre du recours institué par l'entreprise Héritage Terrebonne Inc.

QUE la somme de 414,79\$, incluant les taxes, soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-412 «*Services juridiques*», le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-23 ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

9183-11-13 Autorisation de paiement à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne contre la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 9121-10-13, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, afin de représenter la MRC Les Moulins dans le dossier Héritage Terrebonne inc. contre la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la facture numéro 365516, au montant de 2 847,14\$, incluant les taxes, transmise par ladite firme à titre d'honoraires professionnels encourus dans le dossier susmentionné;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer la facture numéro 365516, au montant de 2 847,14\$, incluant les taxes, à la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, à titre d'honoraires professionnels encourus dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne contre la MRC Les Moulins.

QUE la somme de 2 847,14\$, incluant les taxes, soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-412 «*Services juridiques*», le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-208 ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

9184-11-13 Autorisation de paiement à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre du recours institué par l'entreprise Placements PAR inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 8993-06-13, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, afin de représenter la MRC Les Moulins dans le dossier Placements PAR inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la facture numéro 365878 au montant de 1 559,42\$, incluant les taxes, transmise par ladite firme à titre d'honoraires professionnels encourus dans le dossier susmentionné;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 1 559,42\$, incluant les taxes, à la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, à titre d'honoraires professionnels encourus dans le cadre du recours institué par l'entreprise Placements PAR inc. contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins, conformément à la facture numéro 365878 transmise à la MRC par ladite firme.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-412 «*Services juridiques* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2013-151 ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

9185-11-13 Mandat à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement et en jugement déclaratoire institué par 9226-0751 Québec inc. et als contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'avocats afin de représenter la MRC Les Moulins dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement et en jugement déclaratoire, instituée par 9226-0751 Québec inc. et als;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés pour représenter officiellement la MRC Les Moulins, dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement et en jugement déclaratoire, instituée par 9226-0751 Québec inc. et als, contre la ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins, jusqu'à concurrence d'un montant de 8 000,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-238 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 8 000,00\$, excluant les taxes et les débours, poste budgétaire 2190-412 « *Services juridiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9186-11-13 Publicité dans La Revue - Journée internationale des bénévoles

CONSIDÉRANT QUE les élus désirent souligner la *Journée internationale des bénévoles*;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver de l'espace publicitaire (½ page) dans La Revue, édition du 4 décembre 2013, pour un montant de 910,00\$, incluant les taxes, pour souligner la *Journée internationale des bénévoles*.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-239 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 910,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité, information* », excluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9187-11-13 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Jean-Marc Robitaille au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal, est expiré ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 10 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, il appartient au conseil de la MRC de désigner un représentant comme membre du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne, soit et est désigné pour représenter la MRC Les Moulins au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉ

9188-11-13 Nomination des membres du comité administratif de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du comité administratif de la MRC Les Moulins est expiré;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 du *Code municipal du Québec*, le comité administratif est composé du préfet, du préfet suppléant et des autres membres du conseil dont le règlement indique le nombre;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1 du règlement numéro 5 constituant le comité administratif de la MRC Les Moulins permet de nommer cinq (5) membres par résolution incluant le préfet et le préfet suppléant;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, monsieur Guillaume Tremblay, préfet suppléant, ainsi que monsieur Don Monahan, monsieur Stéphane Berthe et monsieur Frédéric Asselin soient et sont nommés pour siéger au comité administratif de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

9189-11-13 Nomination des membres au comité de transport de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a créé le comité de transport en février 2003;

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 3 novembre 2013, il y a lieu de nommer les membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Stéphane Berthe, Clermont Lévesque et Paul Asselin, représentants de la Ville de Terrebonne ainsi que messieurs Gabriel Michaud et Bertrand Lefebvre, représentants de la Ville de Mascouche, soient et sont nommés au comité de transport de la MRC Les Moulins.

QUE monsieur Stéphane Berthe soit et est nommé président et que monsieur Gabriel Michaud soit et est nommé vice-président dudit comité.

ADOPTÉ

9190-11-13 Nomination des membres au comité d'aménagement de la MRC Les Moulins (*amendée par résolution #9252-12-13*)

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 3 novembre 2013, il y a lieu de nommer les membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Marie-Josée Beaupré et messieurs Frédéric Asselin et Réal Leclerc,

représentants de la Ville de Terrebonne ainsi que messieurs Roger Côté et Don Monahan, représentants de la Ville de Mascouche, soient et sont nommés au comité d'aménagement de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

9191-11-13 Nomination des membres de la commission de consultation pour les projets de règlement de modification du schéma d'aménagement

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins doit tenir une assemblée publique de consultation pour les projets de règlements de modification du schéma d'aménagement par l'intermédiaire d'une commission créée par le conseil formée des membres de celui-ci, qu'il désigne, laquelle est présidée par le premier dirigeant ou par un autre membre de la commission désigné par le premier dirigeant (*article 53.1 Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*);

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la commission de consultation soit et est formée des membres du comité administratif de la MRC Les Moulins et qu'elle soit présidée par le préfet.

ADOPTÉ

9192-11-13 Nomination de membres du comité consultatif agricole

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins doit nommer par résolution, les membres du comité consultatif agricole;

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 3 novembre 2013, il y a lieu de nommer les représentants du conseil au comité consultatif agricole;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Réal Leclerc, Stéphane Berthe et Roger Côté soient et sont nommés afin de siéger au comité consultatif agricole à titre de représentants du conseil de la MRC Les Moulins, et ce, jusqu'au 31 décembre 2015.

ADOPTÉ

9193-11-13 Nomination des représentants pour siéger au comité en vue de l'élaboration d'un plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE, suite aux élections municipales du 3 novembre 2013, il y a lieu de nommer des représentants des villes pour siéger au comité en vue de l'élaboration d'un plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins et d'abroger la résolution numéro 8927-05-13 ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Stéphane Berthe, représentant de la Ville de Terrebonne et monsieur Roger Côté, représentant de la Ville de Mascouche, soient et sont nommés afin de siéger au Comité en vue de l'élaboration d'un plan de développement et de mise en valeur de la zone

agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins et que la résolution numéro 8927-05-13 du conseil de la MRC soit et est abrogée.

ADOPTÉ

9194-11-13 Nomination d'un substitut au préfet de la MRC les Moulins à la Table des Préfets de Lanaudière

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3 des règles de fonctionnement de la Table des Préfets de Lanaudière, chaque membre permanent peut être remplacé par un substitut, celui-ci devant être nommé par la MRC concernée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un substitut au préfet de la MRC Les Moulins à la Table des Préfets de Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Guillaume Tremblay, soit et est nommé à titre de substitut au préfet de la MRC Les Moulins à la Table des Préfets de Lanaudière.

ADOPTÉ

9195-11-13 Nomination des représentants de la MRC Les Moulins et d'un substitut pour agir en cas d'absence des représentants de la MRC au CRT Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 3 novembre 2013, il y a lieu de nommer des représentants de la MRC Les Moulins ainsi qu'un substitut pour agir en cas d'absence des représentants de la MRC au CRT Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet et monsieur Stéphane Berthe soient et sont nommés pour représenter la MRC Les Moulins au conseil du CRT Lanaudière.

QUE monsieur Gabriel Michaud soit et est nommé pour représenter, à titre de substitut, la MRC Les Moulins au conseil d'administration du CRT Lanaudière, et ce, en cas d'absence d'un représentant de la MRC.

ADOPTÉ

9196-11-13 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL)

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 3 novembre 2013, il y a lieu de nommer un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL);

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Gabriel Michaud soit et est nommé pour représenter la MRC Les Moulins au conseil d'administration du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL).

ADOPTÉ



9197-11-13 Nomination des délégués des municipalités à titre de membres au conseil d'administration et au comité exécutif du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a désigné le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) à titre d'instance locale de développement économique par l'adoption de la résolution numéro 5135-03-04;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 94 de la *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche*, la MRC désigne les membres du conseil d'administration d'un centre local de développement qu'elle constitue;

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 3 novembre 2013, il y a lieu de nommer les délégués des municipalités au conseil d'administration du CLDEM;

CONSIDÉRANT QUE selon les règlements du CLDEM, la MRC Les Moulins nomme, parmi ses délégués municipaux, deux (2) d'entre eux pour siéger au comité exécutif;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins désigne les délégués des municipalités suivants au conseil d'administration du CLDE des Moulins à savoir :

Sièges #1 à #8  
Délégués des Municipalités :

Monsieur Jean-Marc Robitaille, maire de Terrebonne  
Monsieur Réal Leclerc, conseiller de Terrebonne  
Monsieur Jean-Guy Sénécal, conseiller de Terrebonne  
Monsieur Clermont Lévesque, conseiller de Terrebonne  
Madame Brigitte Villeneuve, conseillère de Terrebonne  
Monsieur Guillaume Tremblay, maire de Mascouche  
Monsieur Bertrand Lefebvre, conseiller de Mascouche

QUE messieurs Jean-Marc Robitaille et Guillaume Tremblay soient et sont nommés représentants de la MRC Les Moulins au comité exécutif du CLDE des Moulins.

QUE monsieur Réal Leclerc soit et est nommé à titre de substitut de monsieur Jean-Marc Robitaille au comité exécutif du CLDE des Moulins.

QUE monsieur Bertrand Lefebvre soit et est nommé à titre de substitut de monsieur Guillaume Tremblay au comité exécutif du CLDE des Moulins.

ADOPTÉ

9198-11-13 Nomination – Conférence régionale des élus(es) Lanaudière (CRÉ Lanaudière)

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 3 novembre 2013, il y a lieu de nommer les représentants de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de la CRÉ Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Jean-Marc Robitaille, Guillaume Tremblay, et Stéphane Berthe soient et sont nommés pour représenter la MRC Les Moulins au conseil d'administration de la CRÉ Lanaudière.

ADOPTÉ

9199-11-13 Nomination des délégués de comté

CONSIDÉRANT les articles 128 à 131 du *Code municipal du Québec* relatifs à la nomination des délégués de comté ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Marie-Josée Beaupré et monsieur Don Monahan soient et sont nommés délégués de comté.

Monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, est délégué ex-officio.

ADOPTÉ

9200-11-13 Nomination d'un représentant de la Ville de Mascouche et d'un représentant de la Ville de Terrebonne au Comité de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 3 novembre 2013, il y a lieu de nommer un représentant de la Ville de Mascouche et un représentant de la Ville de Terrebonne au Comité de sécurité incendie;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Bertrand Lefebvre, représentant de la Ville de Mascouche et monsieur Frédéric Asselin, représentant de la Ville de Terrebonne soient et sont nommés pour siéger au Comité de sécurité incendie.

ADOPTÉ

9201-11-13 Nomination du représentant de la MRC Les Moulins au Centre régional d'Archives Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 3 novembre 2013, il y a lieu de nommer le représentant de la MRC au Centre régional d'Archives Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Marie-Josée Beaupré soit et est nommée pour représenter la MRC Les Moulins au conseil d'administration du Centre régional d'archives de Lanaudière.

ADOPTÉ

9202-11-13 Mandat pour des travaux complémentaires dans le cadre de l'élaboration du plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins - Abrogation de la résolution numéro 9122-10-13

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 9122-10-13 et ainsi, de résilier le mandat pour des travaux complémentaires dans le cadre de l'élaboration du plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 9122-10-13 soit et est abrogée et ainsi, que le mandat pour des travaux complémentaires dans le cadre de l'élaboration du plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins, soit et est résilié.

ADOPTÉ

9203-11-13 Mandat à la firme Écogepro – Naturalisation d'un tronçon du cours d'eau En Bon État suite à l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 20 novembre 2013 transmise par l'entreprise Écogepro, au montant de 6 600,00\$, excluant les taxes, pour des travaux de naturalisation d'un tronçon du cours d'eau En Bon État, et ce, afin de répondre aux attentes du MDDEP dans le cadre des travaux d'entretien et de nettoyage dudit cours d'eau ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate l'entreprise Ecogepro pour des travaux de naturalisation d'un tronçon du cours d'eau En Bon État, et ce, afin de répondre aux attentes du MDDEFP dans le cadre des travaux d'entretien et de nettoyage dudit cours d'eau, pour un montant de 6 600,00\$, excluant les taxes, le tout conformément à l'offre de service de l'entreprise susmentionnée, datée du 20 novembre 2013.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-240 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 6 600,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9204-11-13 Mandat à la firme Écogepro – Plantation d'arbres en bordure de la rivière Mascouche dans le secteur Charles-Aubert

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Écogepro datée du 20 novembre 2013, au montant de 1 850,00\$, excluant les taxes, pour la plantation d'arbres en bordure de la rivière Mascouche dans le secteur Charles-Aubert afin de finaliser les travaux de stabilisation des berges de ladite rivière dans ce secteur ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate l'entreprise Écogepro pour des travaux de plantation d'arbres en bordure de la rivière Mascouche dans le secteur Charles-Aubert afin de finaliser les travaux de stabilisation des berges de ladite rivière dans ce secteur pour un montant de 1 850,00\$, excluant les taxes, le tout conformément à l'offre de service de l'entreprise susmentionnée, datée du 20 novembre 2013.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-241 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 850,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9205-11-13 Dépôt du rapport de sensibilisation à l'herbe à poux 2013

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le rapport de sensibilisation à l'herbe à poux 2013 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

9206-11-13 Nature des modifications que les villes de Terrebonne et Mascouche devront adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement 97-33R modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin principalement d'effectuer des ajustements relatifs à la gestion de l'urbanisation, de mettre à jour des dispositions diverses applicables à l'ensemble du territoire de la MRC ainsi que d'ajuster les dispositions relatives au réseau d'Hydro-Québec en réponse à l'avis du ministre concernant le règlement #97-33

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement n° 97-33R intitulé « *Règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin principalement d'effectuer des ajustements relatifs à la gestion de l'urbanisation, de mettre à jour des dispositions diverses applicables à l'ensemble du territoire de la MRC ainsi que d'ajuster les dispositions relatives au réseau d'Hydro-Québec en réponse à l'avis du ministre concernant le règlement #97-33* »;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.10 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le document intitulé « *Document indiquant la nature des modifications que les villes de Terrebonne et de Mascouche devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement n° 97-33R modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins* » lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux greffiers des villes de Terrebonne et Mascouche.

ADOPTÉ

9207-11-13 Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-196 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement de zonage numéro 1001-196;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire le règlement de zonage numéro 1001-196 de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

9208-11-13 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du 27 novembre 2013 du comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9209-11-13 Demande d'appui pour le Projet de mise en œuvre de l'agriculture durable (PMOAD)

CONSIDÉRANT QUE le Projet de mise en œuvre de l'agriculture durable 2013-2018 (PMOAD), a été présenté aux membres du conseil de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prend acte du Projet de mise en œuvre de l'agriculture durable 2013-2018 (PMOAD) et réfère l'étude dudit projet, pour analyse et recommandation, au comité d'aménagement de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

Période de questions

Madame Émilie Perreault, citoyenne de Terrebonne, secteur de La Plaine, dépose une pétition demandant l'augmentation de l'offre de service des circuits numéros 14, 15, 16 et 17.

Le conseil de la MRC Les Moulins prend acte du dépôt de la pétition, laquelle est déposée aux archives de la MRC.

Monsieur Martin Dion, citoyen de Mascouche, demande des informations concernant le circuit numéro 19 et questionne relativement au point 24 de l'ordre du jour. Il s'informe également sur le train de l'Est.

9210-11-13 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

---

Jean-Marc Robitaille, préfet

---

Daniel Pilon, directeur général et  
secrétaire-trésorier